



# Blessures et homicides d'enfants causés par leurs parents<sup>1</sup>

Nico Trocmé, Jules Lajoie, Barbara Fallon et Caroline Felstiner

Ce feuillet d'information fait état des statistiques de violence physique contenues dans l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants (ECI)<sup>2,3</sup> et de l'incidence des cas d'homicides d'enfants aux mains de leurs parents, telle que documentée dans le rapport *L'homicide au Canada*<sup>4,5</sup> publié par le Centre canadien de la statistique juridique. L'ECI est une enquête nationale sur la surveillance des mauvais traitements à laquelle procède tous les cinq ans l'Agence publique de santé du Canada, par l'entremise de l'Université McGill, de l'Université de Toronto et l'Université de Calgary. Les deux premiers cycles de cette étude nationale ont eu lieu en 1998 et 2003. L'information a été recueillie directement auprès des travailleurs enquêteurs de la protection de l'enfance, qui ont répondu en adhérant à une définition normalisée des concepts de maltraitance. L'enquête de 2003, réalisée à partir d'un échantillon constitué de 11 560 enquêtes sur des cas présumés de maltraitance, visait à fournir des estimations sur l'ampleur du problème dans l'ensemble du pays, à l'exception du Québec.<sup>6</sup> Au Canada, les homicides d'enfants sont documentés dans le rapport intitulé *L'homicide au Canada*, produit par le Centre canadien de la statistique juridique. Ce document recense tous les homicides signalés par les autorités policières du pays.

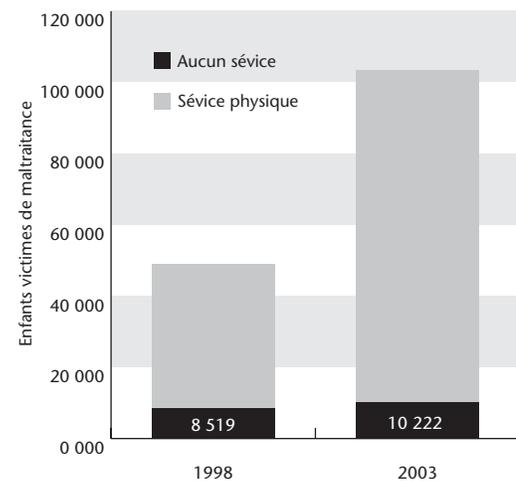
## Sérvices physiques

Le graphique de la Figure 1 montre le nombre estimatif de cas corroborés de mauvais traitements signalés par les autorités de protection de l'enfance au Canada, à l'exception du Québec, en 1998 et en 2003, en distin-

quant les cas où des sérvices physiques ont été infligés et les autres. Dans plus de 8 000 (18 %) des cas corroborés de maltraitance en 1998 – englobant les cas de sérvices physiques et sexuels, de négligence et de violence psychologique – les enfants ont été victimes de sérvices physiques. En 2003, le nombre de victimes de sérvices physiques dépassait 10 000, soit une proportion de 10 % des 103 298 cas corroborés de maltraitance d'enfants signalés par les services de protection de la jeunesse.

**Figure 1: Nombre de cas de sérvices physiques corroborés constatés lors des enquêtes sur la maltraitance d'enfants.**

Estimations de l'ECI de 1998 et de 2003 pour le Canada, à l'exception du Québec



Dans les cas de maltraitance mettant en cause des sérvices physiques, on a demandé aux enquêteurs de décrire le genre et la gravité des sérvices infligés, en fonction de

**Tableau 1 : Nature et gravité des sévices physiques constatés dans les cas de maltraitance corroborés signalés en 1998 et en 2003 au Canada, à l'exception du Québec \***

	1998		2003	
	Nombre d'enquêtes	Taux pour 1 000 enfants	Nombre d'enquêtes	Taux pour 1 000 enfants
<b>Ecchymoses/coupures/ écorchures</b>	6 134	1,27	8 366	1,76
Soins requis	15 %		14 %	
<b>Brûlures/échaudures</b>	458	0,09	261	0,05
Soins requis	52 %		61 %	
<b>Fractures</b>	176	0,04	169	0,04
Soins requis	100 %		100 %	
<b>Traumatismes crâniens</b>	390	0,08	371	0,08
Soins requis	59 %		77 %	
<b>Autres problèmes de santé</b>	2 110	0,44	2 916	0,61
Soins requis	46 %		55 %	

\* Les estimations des deux cycles de l'ECI reposent sur des échantillons de 668 et de 647 enquêtes sur la maltraitance mettant en cause des sévices physiques signalées en 1998 et en 2003, respectivement.

l'ampleur des soins médicaux requis. S'il est vrai que le nombre de cas comportant des sévices physiques a augmenté globalement, la hausse est néanmoins attribuable à des blessures mineures (ecchymoses, coupures et écorchures), qui, dans 85 % des cas, n'exigeaient pas de soins médicaux (Tableau 1). L'incidence des blessures graves imputables à de mauvais traitements est par ailleurs stable. L'incidence des fractures et des traumatismes

crâniens s'établit encore respectivement à 0,04 et à 0,08 pour 1 000 enfants, alors qu'on constate une diminution des brûlures. En effet, le nombre de blessures par brûlures et échaudures est passé de 0,09 pour 1 000 en 1998 à 0,05 en 2003. En 2003, moins de 3 000 enfants victimes de maltraitance, soit 3 % des cas corroborés, ont subi des blessures nécessitant des soins médicaux.

**Tableau 2 : Homicides d'enfants de moins de 13 ans aux mains d'un leurs parents**

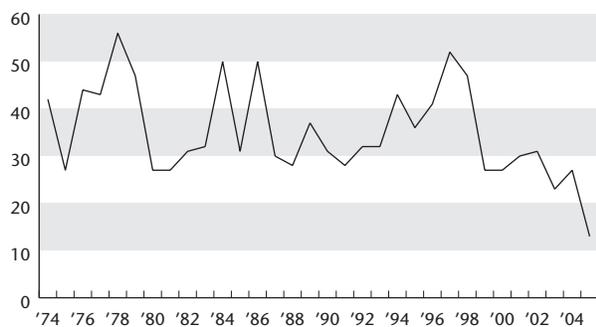
Année	Nombre de victimes	Année	Nombre de victimes
1974	42	1990	31
1975	27	1991	28
1976	44	1992	32
1977	43	1993	32
1978	56	1994	43
1979	47	1995	36
1980	27	1996	41
1981	27	1997	52
1982	31	1998	47
1983	32	1999	27
1984	50	2000	27
1985	31	2001	30
1986	50	2002	31
1987	30	2003	23
1988	28	2004	27
1989	37	2005	13

Sources : 1) Statistique Canada. Centre canadien de la statistique juridique. Child Homicide Survey, 1974–1994. Disponible en ligne sur le site du Centre canadien de la statistique juridique à : <http://www.statcan.ca/english/Dli/Data/Ftp/ccjs/hs.htm> ; 2) Fedorowycz, O. (2001). L'homicide au Canada: 2000. *Juristat*, 21(9), 1–22; 3) Dauvergne, M. et Li, G. (2006). L'homicide au Canada: 2005, *Juristat*, 26(6), 1–25.

## Décès

Au Canada au cours des 30 dernières années, le nombre d'enfants de moins de 13 ans tués aux mains d'un de leurs parents s'élève à 35 par année en moyenne. Comme le montrent le Tableau 2 et la Figure 2, le nombre d'homicides d'enfants a fluctué au cours de cette période, le maximum de 56 homicides a été atteint en 1978 et le minimum de 13, en 2005. Malgré l'apparente diminution du nombre d'homicides d'enfants constatée depuis 1999, il convient d'interpréter les fluctuations sur de longues périodes et prendre en considération l'évolution de la population d'enfants avant de dégager des tendances significatives.

**Figure 2: Enfants de 13 ans ou moins tués par leurs parents au Canada, 1974–2005**



Sources : 1) Statistique Canada. Centre canadien de la statistique juridique. Child Homicide Survey, 1974-1994. Disponible en ligne sur le site du Centre canadien de la statistique juridique. Site Enquête sur l'homicide à : <http://www.statcan.ca/english/Dli/Data/Ftp/ccjs/hs.htm>; 2) Fedorowycz, O. (2001). L'homicide au Canada: 2000. *Juristat*, 21(9), 1–22; 3) Dauvergne, M. et Li, G. (2006). L'homicide au Canada: 2005, *Juristat*, 26(6), 1–25.

## Résumé

Malgré la forte augmentation du nombre de signalements de cas de maltraitance d'enfants au Canada, le nombre de victimes grièvement blessées ou tuées par leurs parents demeure constant. En effet, moins de 3 % des victimes de cas corroborés, soit moins de 3 000 cas signalés en 2003, ont subi des sévices physiques graves et le nombre d'homicides par année se chiffre toujours à 35 en moyenne.

- 1 Cette feuille d'information se fonde sur le rapport : Trocmé, N., B. Fallon, B. MacLaurin, J. Daciuk, C. Felstiner, T. Black et collab. (2005). *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2003: données principales*, Ottawa, ON, Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada.
- 2 Trocmé, N., B. Fallon, B. MacLaurin, J. Daciuk, C. Felstiner, T. Black et collab. (2005). *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2003: données principales*, Ottawa, ON, Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada.
- 3 Trocmé, N., B. MacLaurin, B. Fallon, J. Daciuk, D. Billingsley, Tourigny, M. et collab. (2001). *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 1998: rapport final*, Ottawa, ON, Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada.
- 4 Fedorowycz, O. (2001). « L'homicide au Canada, 2000 », *Juristat*, vol. 21, n° 9, p. 1–22.
- 5 Dauvergne, M. et G. Li (2006). « L'homicide au Canada, 2005 » *Juristat*, vol. 26, n° 6, p. 1–25.
- 6 En raison des différences dans les méthodes de cueillette des données, il a été impossible à partir du cycle de 2003 de l'enquête d'inférer une approximation de l'ampleur des cas de sévices pour le Québec.

**Au sujet des auteurs :** M. Nico Trocmé est le directeur scientifique du Centre de recherche sur l'enfance et la famille, à l'École de travail social de l'Université McGill. Jules Lajoie est le coordonnateur des communications du Centre de recherche sur l'enfance et la famille, à l'École de travail social de l'Université McGill. Barbara Fallon est professeure adjointe à l'École de travail social de l'Université de Toronto. Caroline Felstiner est coadministratrice de l'Enquête canadienne sur l'incidence.

**Citation suggérée :** Trocmé, N., J. Lajoie, B. Fallon et C. Felstiner (2007). *Blessures et homicides d'enfants causés par leurs parents*, feuillet d'information CEPB #57F, Toronto, ON, Université de Toronto, École de travail social.

Les feuillets du CEPB sont produits et distribués par le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants afin de rendre accessible la recherche canadienne en protection de l'enfance.

*Le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants (CEPB) est l'un des Centres d'excellence pour le bien-être des enfants financés par l'Agence de santé publique du Canada. Le CEPB est également financé par les Instituts de recherche en santé du Canada et par Bell Canada. Les opinions exprimées dans ce document ne représentent pas nécessairement la politique officielle des bailleurs de fonds du CEPB.*

**Ce feuillet d'information peut être téléchargé à :**  
[www.cecw-cepb.ca/fr/infosheets](http://www.cecw-cepb.ca/fr/infosheets)